



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

### DELIBERATION N° 2023/52

#### OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de Septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 22 Septembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

#### Etaient excusés :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur Bruno DESRUMAUX  
Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS  
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN  
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Madame Emilie BOSSEMAN est élue secrétaire de séance.

Madame Corinne DUTEMPLE qui est arrivée à 18h38 n'a pas participé au vote de la délibération n° 2023/52.

Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui est arrivé à 18h43 n'a pas participé aux votes des délibérations n°2023/52 et n°2023/53.

Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui est arrivé à 19h02 n'a pas participé aux votes des délibérations n°2023/52 à n°2023/61.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un point a été enlevé à l'ordre du jour : « Appel à projet à destination des associations répondant aux problématiques de programmation Politique Ville »

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,  
- Vu l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix, adopte le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 Juin 2023.

La secrétaire de séance  
Mme Emilie BOSSEMAN



**Date de publication** : - 6 OCT. 2023

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le .- 6. OCT. 2023  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



h